

# RESSOURCES EN EAU



## Fiche d'inscription 2024/2025

Date limite de réception des inscriptions : vendredi 13 septembre 2024

Remplir une fiche par classe

Ecole .....

Nom du Directeur .....

Adresse .....

Commune .....

Tél et mail .....

Nom de l'enseignant .....

Téléphone de l'enseignant .....

Mail de l'enseignant .....

Niveau de la classe et nombre d'élèves .....

### Cocher la/les cases et préciser le nombre de demi-journée(s) souhaitées

Choix de/des animations	Partenaire	Nombre de demi-journées
<input type="checkbox"/> 1. Les habitants aquatiques du Garon .....	FDAAPPMA 69	.....
<input type="checkbox"/> 2. In flore et sens .....	MNLE	.....
<input type="checkbox"/> 3. La faune des zones humides .....	LPO	.....
<input type="checkbox"/> 4. Ça bouge dans l'épuisette .....	Arthropologia	.....
<input type="checkbox"/> 5. Les explorateurs.....	Arthropologia	.....
<input type="checkbox"/> 6. Les détectives de l'eau .....	MNLE	.....
<input type="checkbox"/> 7. Ave jeune publics .....	MNLE	.....
<input type="checkbox"/> 8. Risque inondation .....	MNLE	.....
<input type="checkbox"/> 9. L'eau et l'agriculture .....	Naturama	.....
<input type="checkbox"/> 10. Je découvre et je protège le Garon .....	FDAAPPMA 69	.....
<input type="checkbox"/> 11. Gestion de l'eau au jardin.....	Naturama	.....



## J'ai bien noté :

- que les interventions du programme « Ressources en eau » sont financées par le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.
- que j'ai la possibilité de composer le projet pédagogique comme je le souhaite avec une ou plusieurs associations selon les conditions suivantes :
  - minimum 3 demi-journées,
  - dont une sur le terrain (si besoin, l'autocar est à la charge de l'école).
- mon engagement à respecter le calendrier des animations définies avec les associations. Si une animation devait être annulée, je m'engage à la reporter avant la fin de l'année scolaire en cours.
- que la (ou les) demi-journée(s) sur le terrain doivent avoir lieu sur le territoire du bassin versant du Garon (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le SMAGGA).
- l'obligation de remplir et renvoyer au SMAGGA la fiche d'évaluation\* des animations afin que l'association puisse être payée et que je puisse à nouveau inscrire ma classe l'an prochain.
- qu'à l'issue de ces demi-journées, la classe fera parvenir (dans le mois qui suit) un travail «bilan des connaissances acquises» sous la forme de son choix (photo, vidéo, maquette, rédaction, montage...) qui pourra être utilisé par le SMAGGA (site internet, journal, manifestation, exposition...).
- que les candidatures seront évaluées et retenues à partir du dossier unique de projet d'action partenariale en éducation au développement durable de la Direction Académique du Rhône\*. Ce document devra impérativement être envoyé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription avant le 13 septembre 2024, avec copie au SMAGGA.

\* Ces documents sont disponibles sur le site internet du SMAGGA ([smagga.fr](http://smagga.fr)) à la rubrique éducation.

Date :

Signature :

**Document à retourner au SMAGGA**  
Maison Intercommunale de l'Environnement  
262, rue Barthélemy Thimonnier 69530 Brignais  
Tél : 04 72 31 90 81  
Mail : [smagga@smagga.com](mailto:smagga@smagga.com)  
Site internet : [www.smagga.fr](http://www.smagga.fr)

